

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 3 (1894)
Heft: 44

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnement:
Schweiz: Fr. 8.— jährlich.
Fr. 4.— halbjährlich.
Ausland: Unter Kreisland Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich.
Deutschland, Österreich und Italien: Bei der Post abonnirt: Fr. 6.— (Mk. 4.—) jährlich.
Ver einsmitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inset:
20 Cts. per 1 spätagige Zeitung oder deren Raum.
Bei Wiederholungen entsprechendem Rabatt.
Ver einsmitglieder bezahlen die Hälfte.

Hôtel-Revue

Organ und Eigentum
des

Schweizer Hotelier-Vereins.

Organe et Propriété
de la

Société Suisse des Hôteliers.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 23, Basel.
Telegramm-Adresse: „Hôtelrevue Basel.“

TÉLÉPHONE No. 1873.

Rédaction et Expédition: Rue des Etoiles No. 23, Bâle.
Adresse télégraphique: „Hôtelrevue Bâle.“

Offizielle Nachrichten.

Avis an die Mitglieder!

Unter dem Protektorat der Königin der Niederlande findet nächstes Jahr in Amsterdam eine Weltausstellung für Hotel- und Reisewesen statt, und ist der Schweizer Hotelier-Verein von kompetenter Seite zur Beteiligung an derselben freundlich eingeladen worden. Mit Rücksicht auf die im Jahre 1896 in Genf stattfindende nationale Ausstellung, an welcher unser Verein sich offiziell beteiligen wird, muss jedoch von einer Beteiligung an der Amsterdamer Ausstellung von Vereinswegen Umgang genommen werden und es jedem Einzelnen überlassen bleiben, dieselbe zu beschicken oder nicht. Die Ausstellung für Hotel- und Reisewesen umfasst 15 Gruppen: 1. Baukunst. 2. Transportmittel. 3. Allgemeine Industrie. 4. Industrie der Nahrungsmittel. 5. Fluss- und Seefischerei. 6. Hygiene. 7. Maschinerien. 8. Beleuchtung. 9. Kunstindustrie. 10. Erwärmung. 11. Geographische Abteilung. 12. Vollständige Einrichtungen. 13. Sicherheitsmittel. 14. Gartenbau. 15. Versicherung. Die Ausstellung dauert vom 3. Mai bis 1. November 1895. Der Anmeldungsstermin geht mit 15. November 1894 zu Ende. Behufs näherer Informationen wende man sich an das Generalsekretariat der Ausstellung, Bureau Singel 451 Amsterdam. Anmeldeformulare sind eine Anzahl auf unserm Centralbureau vorrätig.

Luzern, den 26. Oktober 1894.

Schweizer Hotelier-Verein:
Der Präsident:
J. Döpfner.

Nouvelles officielles.

Avis aux Sociétaires.

Quelques personnes autorisées ont obligamment invité la Société Suisse des Hôteliers à prendre part à l'Exposition universelle de l'industrie des hôtels et des voyages qui aura lieu l'année prochaine à Amsterdam sous le patronage de la Reine des Pays-Bas. Considérant l'Exposition nationale de Genève en 1896, à laquelle notre Association sera officiellement représentée, celle-ci doit renoncer à figurer comme société à celle d'Amsterdam, chaque membre restant d'ailleurs pleinement libre de participer ou non à cette dernière. L'Exposition d'Amsterdam comprend les 15 groupes suivants: 1. Architecture. 2. Moyens de transport. 3. Industrie en général. 4. Industrie des denrées alimentaires. 5. Pisciculture de rivières, lacs et mer. 6. Hygiène. 7. Machines et engins. 8. Systèmes d'éclairage. 9. Arts industriels. 10. Systèmes de chauffage. 11. Partie géographique. 12. Installations complètes. 13. Appareils de sauvetage, engins de sûreté. 14. Horticulture. 15. Assurances. — L'Exposition durera du 3 mai au 1^{er} novembre 1895. Le dernier délai pour les demandes d'admission est fixé au 15 novembre 1894. Pour tous renseignements s'adresser au Secrétaire général de l'Exposition, Bureau Singel 451, Amsterdam. Notre Bureau central à Bâle tient à la disposition des sociétaires un certain nombre de formulaires de demandes d'admission.

Luzern, le 26 October 1894.

Société Suisse des Hôteliers:
Le Président:
J. Döpfner.

Procès-verbal
de l'Assemblée générale de la Société Suisse des Hôteliers,
réunie le 22 Octobre 1894 dans la salle du
Casino à Berne.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion.
2. Comptes annuels.
3. Election de deux commissaires-vérificateurs.
4. Fixation du budget et éventuellement du montant de la cotisation annuelle.
5. Communications relatives à l'Ecole professionnelle.
6. Exposition nationale de Genève en 1896.
7. Modification des statuts.
8. Proposition tendant à la publication d'un livre conforme aux principes exposés dans les n° 3 et 4 de l'Hôtel-Revue de 1894. (Rapporteur: M. Berner de l'Hôtel Euler à Bâle).
9. Désignation du lieu de la prochaine Assemblée générale.
10. Propositions individuelles.

A 11 heures et demie, M. le Président Döpfner ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 52 sociétaires présents et donne lecture des télégrammes et lettres d'excuse de MM. Truttmann (Seelisberg), Rob. Hafeli (Lucerne), Giger (St.-Moritz), Riesen-Ritter (Bienne) et Chesseix (Terriette). Sont désignés comme scrutateurs MM. J. Borsinger (Vereinshof, Baden) et Ed. Baltiswyler (Hôtel Central, Zurich).

Des télégrammes de salutations et de félicitations ont été envoyés par MM. Otto Hoyer, Président de l'Association internationale, G. Arras, du "Kaiserhof" à Berlin et Fritz Richert, directeur du "Kaiserhof" à Wiesbaden.

Les membres décédés depuis la dernière Assemblée générale sont:

J. Sterchi-Wettach, Grand Hôtel-Kurhaus, Mürren (le 11 décembre 1893);
Carl Schreiber-Huber, Hôtels Rigi-Kulm et Rigi-Staffel (le 7 mars 1894);
Gottlieb Lutz-Johannes, Hôtel Kraft, Bâle (le 14 avril 1894);
H. Niederhauser-Faucherre, Hôtel des Trois-Rois, Vevey (le 20 juin 1894).

Le Président prononce quelques chaleureuses paroles de regrets et de reconnaissance envers les membres défunt et surtout envers M. Lutz, qui a toujours eu à cœur les intérêts de la Société et, comme membre de la Commission de surveillance du Bureau central officiel, a rendu à ce dernier des services signalés. Les assistants se lèvent en l'honneur de la mémoire de leurs collègues décédés.

Admission dans la Société:

M. Louis Jehli-Meyer, Hôtel du Soleil à Neuchâtel.

Démission:

M. C. Lattmann, Hôtel et Pension Lattmann à Ragaz.

Après avoir entendu ces communications, l'Assemblée aborde la discussion des objets à l'ordre du jour.

Tract. 1. Rapport de gestion. A titre de complément, le Président fait remarquer qu'en ce qui concerne la responsabilité des hôteliers pour les envois de valeur déposés dans leurs bureaux à l'adresse des voyageurs, l'Administration fédérale des postes n'a pas encore notifié le résultat de l'enquête ouverte à ce sujet. Bien qu'on ne puisse se dissimuler qu'il est difficile à cette Autorité de satisfaire à nos vœux, il faudra néanmoins réécrire prochainement notre requête et prier l'Administration des postes de nous communiquer la décision annoncée dans sa première réponse.

Personne ne formulant d'observation au sujet du rapport de gestion, ce dernier est adopté sans discussion.

Tract. 2. Comptes annuels. Ils figurent dans le rapport de gestion et comportent les chiffres principaux suivants:

Recettes	Fr. 10,552.80
Dépenses	7,507.16
Excédent de recettes	3,045.64
Fortune sociale au 30 septembre 1894	3,090.38

Ces comptes, dont les sociétaires peuvent prendre connaissance auprès du bureau de l'Assemblée, ont été examinés par les commissaires vérificateurs MM. C. Kracht et F. Küssler, qui en ont constaté l'exactitude dans un rapport écrit. M. Küssler fait encore un court exposé verbal du résultat de l'examen, après quoi l'Assemblée approuve les comptes et en donne décharge au Comité.

Tract. 3. Election de deux commissaires-vérificateurs pour l'exercice 1894/95. Sont confirmés dans ces fonctions MM. C. Kracht (Hôtel Baur au Lac, Zurich) et Fr. Küssler (Hôtel des Salines, Bex).

Tract. 4. Fixation du budget et de la cotisation annuelle de 1894/95. Le budget projeté pour 1894/95 et imprimé dans le rapport de gestion, prévoit les chiffres ci après:

Abonnements:
Pour la Suisse: Fr. 8.— par an.
Fr. 4.— pour 6 mois.
Pour l'étranger: Fr. 10.— par an.
Abonnement postal: Fr. 5.— par an.
Les sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Années:
20 cts. pour la petite ligne ou son espace.
Rabais en cas de répétition de la même annonce.
Les sociétaires payent moitié prix.

Recettes:
Cotisations d'entrée Fr. 200.—
Cotisations annuelles " 9,900.—
Intérêts " 400.— Fr. 10,500.—

Dépenses:
Subvention au Bureau central officiel Fr. 5,000.—
id. à l'Ecole professionnelle " 3,500.—
Cotisation à l'Union suisse du commerce et de l'industrie " 200.—
Secrétariat, imprimés, etc. " 1,500.—
Imprévu " 300.— Fr. 10,500.—

Le Conseil d'administration ayant proposé d'inscrire encore au budget une somme de Fr. 500 pour la publicité-réclame, l'Assemblée se range à cette proposition et adopte le budget en relevant à Fr. 10,400 la rubrique "cotisations annuelles", d'où s'ensuit que recettes et dépenses se balancent au chiffre de Fr. 11,000.

Relativement à la fixation de la "cotisation annuelle", on a admis que les sociétaires auront à acquitter ou bien le montant de 50 centimes par chambre perçu jusqu'ici, ou bien la cotisation fixe annuelle prévue au n° 7 de l'ordre du jour "Modification des statuts".

Tract. 5. Communications relatives à l'Ecole professionnelle. Le Président fait savoir à titre préliminaire que cette institution est en bonne voie de prospérité et qu'il faudra songer à son agrandissement; puis M. Tschumi, Président du Comité de surveillance de l'Ecole, présente un rapport faisant suite au mémoire substantiel qui a été envoyé à tous les sociétaires.

Les résultats du premier semestre scolaire sont restés au-dessous de ce qu'on en attendait; les motifs de ce mécontentement sont: les différences très notables du degré d'instruction chez les élèves, la durée trop brève des cours et le défaut d'expérience. Ce premier semestre a été une période d'essai pour les élèves, mais surtout pour le personnel enseignant. On en a profité autant que possible, de sorte que tout permet d'espérer que les résultats futurs seront meilleurs.

Des 23 élèves ayant suivi les cours jusqu'à la clôture de l'Ecole, 13 ont été placés dans des hôtels. Interrogés à ce sujet, 12 patrons ont répondu favorablement sur la tenue et la conduite de leurs jeunes employés, tout en disant qu'en une manière générale la pratique laissait à désirer. Cette peinture semble fondée, mais s'explique, car 2 heures d'exercices pratiques par semaine donnent pour tout le semestre 48 heures, ce qui est insuffisant pour acquérir les connaissances pratiques si nécessaires à un employé d'hôtel. Afin de remédier à cet inconvénient, les élèves seront à l'avenir divisés en deux groupes qui s'exerceront séparément aux divers services de l'exploitation normale d'un hôtel, l'un à l'Hôtel Beau-Rivage, l'autre à l'Hôtel d'Angleterre.

A l'expiration du délai fixé au commencement de septembre dernier, il nous était parvenu 42 demandes d'admission qui furent suivies de 16 autres, mais celles-ci ont été repoussées d'emblée, le manque de place ne nous permettant pas d'admettre plus de 28 élèves. Des 42 premiers postulants on a éliminé d'abord ceux au-dessus de 18 ans, l'expérience nous ayant appris que la promiscuité d'éléments trop disparates au point de vue de l'âge nuit à la bonne marche de l'ensemble; ensuite on a refusé ceux qui ne comprenaient qu'une langue et de ceux qui restaient nous n'avons admis que ceux possédant de bons certificats d'études. Ces nombreux refus ont soullevé ci et là des récriminations et nous ont valu le reproche de mauvais et d'irréprochables d'ailleurs absolument injustifiés et immérités, attendu qu'en chaque demande a été examinée objective-ment, sans acceptation de personnes.

Le chiffre considérable des demandes d'admission prouve que la création de l'Ecole a répondu à un besoin urgent. Sa prospérité future dépend de la direction qui lui sera donnée; son agrandissement s'impose, les conditions actuelles étant insuffisantes et l'Hôtel d'Angleterre trop restreint. Tout revient à savoir de quelle manière il faut procéder pour introduire cette indispensable réforme. Personnellement, le rapporteur estime qu'il y a trois points principaux à envisager: 1. Où trouver l'homme capable à tous égards de diriger l'institution? Il faudrait qu'il élit en lui l'étoffé tant d'un bon professeur que d'un parfait hôtelier. 2. Où installer l'Ecole? Faut-il acheter un immeuble *ad hoc* ou bien existe-t-il un autre moyen de résoudre le problème? 3. Comment organiser les cours? Un semestre constituant un laps de temps trop limité pour des jeunes gens sans connaissances pratiques, il faudra bien malgré tout étendre l'enseignement à une année entière au moins. Tout hôtelier désireux de vouser son fils au métier, le placera, non plus dans un pensionnat quelconque pour y apprendre les langues, mais bien plutôt dans notre Ecole où le jeune homme, à côté de celles-ci, recevra un enseignement pratique et spécial à la carrière qu'il a choisie. Pour les élèves de cette catégorie on prévoit par exemple une année d'études, tandis qu'un semestre pourrait suffire en ce qui concerne les élèves ayant déjà quelques connaissances pratiques et qui veulent